

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 février 2012

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GENIN, GUICHON, LAPALUD, VIALLO, MANGUELIN, MILLET, , Mmes BOUVET, , BURDET, CORNET, COTTE

Excusés : Fanny GUYENNET, Rachel CAMPANT

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GUICHON

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Il semblerait que certains conseillers n'ont pas reçu le dernier compte rendu du 23 janvier 2012 envoyé le vendredi 3 février. Monsieur le Maire rappelle encore une fois aux conseillers municipaux qu'ils ne doivent pas attendre la réunion du conseil pour se manifester. Néanmoins une vérification des adresses sera faite.

Monsieur le Maire prend la décision que l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2012 sera remise à l'ordre jour du prochain conseil municipal fixé le lundi 26 mars 2012 .

Il donne la parole à Monsieur Martin, instituteur et Monsieur Berrakam, directeur d'école présents à ce conseil pour informer les élus du rôle de la coopérative scolaire suite aux questionnements concernant cet organisme.

La coopérative scolaire n'est pas une association loi 1901, elle a un mandataire Monsieur Martin qui envoie ses comptes rendus à OCCE (l'office central des coopératives scolaires) situé à Bourg en Bresse avec des vérificateurs aux comptes Saïd Berrakam et Mme Macherio

Elle fonctionne en année scolaire avec des ressources (Tombola, Vente des Fleurs etc) et des dépenses - (Cadeaux de Noël, achat de petites fournitures etc et une année sur deux –classe de neige). Pour information en 2012, 45 enfants sont partis en classe de neige. Il fait remarquer que toutes les demandes de subventions sont ciblées.

1) DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la vente de la propriété cadastrée A 848 de 863 m2 mise en vente à 222 000,00 Euros.

2) SUBVENTIONS 2012

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des subventions qui sont votées à l'unanimité pour 2012
ADAPEI (En remplacement de la distribution des brioches) 540,00 €, Sou des Ecoles 840,00 €
Clique Varaxoise 100,00 €, Amicale des Sapeurs pompiers 520,00€, Cantine Scolaire 1500,00€, CDAR de l'Ain 20,00€, SPA 285,82 €, ADAPA 1014,20 € (1,10 Euros X 922 Habitants) en partenariat avec l'ADMR 80,00€, Coopérative scolaire 1100,00 €
Croix Rouge française 100,00€, Académie de la Dombes 50,00€, Ligue contre le cancer 50,00€ , FSL 260,00 €, Clic Dombes Saône 50,00 €
Centre de Loisirs 1500,00€(Aide aux vacances)

3) LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'appartement au dessus de la poste se libère le 15 mars prochain. Une information sera mise sur internet (Site communal et le Bon Coin) et des affiches seront distribuées dans les commerces de Marlieux .

-l'appartement au dessus de l'école maternelle 230 grande Rue sera loué à Monsieur HUREAU Arnaud à compter du 1^{er} mars pour 645 € mensuel

-l'appartement situé 5, place du marché sera loué à Monsieur BADOUANE à compter du 1^{er} avril pour 530 € mensuel .

Il a été décidé que les garages communaux qui se libèrent soient attribués automatiquement à un logement communal. Il a lieu de notifier dorénavant dans le bail de location du garage que le départ de

l'appartement a pour conséquence l'abandon du garage.

4)CHASSE ET PECHE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Roger Millet qui s'inquiète du projet Chasse et Pêche et demande à être mis au courant de l'évolution du dossier. Il donne également lecture du courrier envoyé à la Semcoda ainsi que de la délibération correspondante. Dossier en cours

5)GARDERIE PERISCOLAIRE

Le dossier suit son cours.

Il est évident que pour 2012 et sans la réponse sur l'obtention éventuelle des subventions, la commune devra faire preuve de prudence financière.

Une étude est faite par la Communauté de Communes concernant la prise de compétence petite enfance. Un questionnaire anonyme a été distribué à toutes les familles ayant des enfants à l'école maternelle et primaire de Marlieux, ce questionnaire est également présent sur le site de Marlieux . (20 réponses à ce jour)

Prochaine étape : Appel d'offres pour le choix de l'architecte

6) ECOLE MATERNELLE – ATSEM

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique Burdet (membre de la Commission emploi)

Elle explique qu'au vu de l'augmentation des effectifs en maternelle (un tableau récapitulatif est distribué à chaque conseiller présent), et conformément à la législation, les enseignants de maternelle demande au minimum une Atsem à temps plein supplémentaire.

Elle explique qu'après s'être renseignée sur les contrats aidés, il semblerait que ces derniers touchent une population de salariés en insertion professionnelle et qu'ils ne seront probablement pas adaptés à un emploi avec des enfants au sein d'une école maternelle.

Il est évoqué la possibilité de demander à Cathie Poncet d'effectuer ce temps d'Atsem supplémentaire.

Elle serait employée sous contrat à raison de 6 heures par jour pendant le temps scolaire ce qui devrait représenter pour la commune environ 12000,00 euros de charges supplémentaires.

Après discussion, il a été décidé que les autres communes seront informées de cette demande.

Pour Marlieux , la création de l'emploi d'une Atsem supplémentaire est acceptée dans la mesure où le budget permet cette augmentation de charges et que le principe soit accepté par les autres communes.

Le Maire évoque également la possibilité de ne scolariser les enfants qu'à l'âge de 4ans..

7) PLU

Robert Deplatière explique qu'à la suite de la réunion de la Commission PLU, une délibération a été prise énumérant les motivations de cette révision. (lecture de cette délibération)

Prochaine étape : l'appel d'offres pour choisir l'urbaniste qui aidera la commune à l'élaboration de ce nouveau PLU.

8)MARPA

Jean-Paul Grandjean informe que le conseil doit délibérer sur le cautionnement d'un emprunt auprès de la MSA concernant les équipements mobiliers de la MARPA, emprunt d'un montant de 100 000,00 € d'une durée de 10 ans à un taux de 1,225 % .Ce cautionnement est nécessaire à la constitution du dossier de demande de prêt. Le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité.

9)COMPTE-RENDU DE REUNION

La Communauté de Communes Centre Dombes propose aux communes une benne à vêtements et à chaussures .Cette dernière sera installée à côté de la benne à verre près du passage à niveau SNCF.

Pas de remarque particulière

10)QUESTIONS DIVERSES

SEMCODA

Il a été décidé de ne pas acheter les deux actions supplémentaires de la SEMCODA. proposées dans le cadre d'une augmentation de capital.

7 NON(Dominique Burdet -Stéphanie Cotte-Stéphane Genin- Monique Cornet-Pierre Millet -Stéphane Lapalud-Céline Bouvet) -6 OUI(Robert Deplatière-Jean Paul Grandjean- Jean Claude Massard- Philippe Guichon-Eric Viallon-Pascal Manguelin)

FNACA

Monsieur le Maire informe la Conseil que la FNACA a demandé à la commune la possibilité de poser une plaque concernant la fin de la Guerre d'Algérie. Renseignements pris auprès des services des anciens combattants de Bourg en Bresse, l'inscription ne peut se faire sur le monument aux Morts d'autant plus qu'il y a deux positions sur la date de la fin de la guerre d'Algérie. La position officielle qui est le 5 décembre 1962 et celle de la FNACA qui est le 19 Mars 1962. Monsieur le Maire propose de faire graver une plaque qui sera posée à proximité du monument aux morts L'ensemble des conseillers ne semble pas favorable aux paiements par la commune de la plaque demandée par la FNACA.

OFFICE DE TOURISME

Monsieur le maire informe les conseillers du problème du remplacement de la présidente actuelle qui démissionne. Une discussion au sein de la Communauté de Communes est en cours concernant la prise de compétence tourisme.

FORMATION DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur vient d'être posé à la mairie à la disposition du public .Une formation a été organisée le vendredi 24 février dernier devant 17 personnes. Une autre sera mise en place et animée par Saïd Berrakam en septembre durant le forum des associations de Marlieux .

Contrat d'entretien défibrillateur

Nous avons reçu une proposition de contrat d'entretien du défibrillateur pour un montant de 109 Euros par an.

A vérifier si le défibrillateur des pompiers a également un contrat d'entretien pour négocier éventuellement le contrat.

DEPLACEMENT PANNEAU DE MARLIEUX ROUTE DE BEAUMONT

A la demande d'une administrée, le conseil municipal accepte le déplacement du panneau d'entrée de Marlieux qui avait été enlevé suite à un accrochage pour le déplacer plus près du lotissement Près de Beaumont .

A vérifier s'il est nécessaire de prévoir un arrêté de voirie et de contrôler auprès de la Communauté de Communes sur les modalités d'entretien de la voirie nouvellement redéfinie.

FOSSE CURTET

Monsieur le Maire demande à Pascal Manguelin et Eric Viallon de recenser tous les fossés de la Commune pour identifier les fossés d'intérêt communautaire, les fossés communaux et les fossés privés ceci afin d'étudier la possibilité d'une subvention sur le nouveau programme du Syndicat Veyle Vivante.

L'ordre du jour est terminé , la séance est close à 23 H 00